

Une copie de ce PDT, y compris tous les documents associés (ERP, etc.), doivent être conservés sur le lieu d'intervention !

Date :		Adresse de la station	
Société :		Nom de la station :	
Responsable/TP/RT¹ :		Numéro/nom de rue :	
N° PDT :		Code postal/ville :	

Durée de validité du permis de travail (PDT) :

du :		au :	
-------------	--	-------------	--

Documents associés au permis de travail :

N° ERP :		Autres documents associés :	
FAT :	☐		

- L'exécutant responsable (titulaire de permis/RT¹) doit être sur place pendant toute la durée des travaux.
- Toute modification du déroulement des travaux doit d'abord être consignée dans le permis de travail au moyen d'une évaluation des risques avant que les travaux puissent se poursuivre.
- Après une interruption des travaux, l'exécutant responsable (TP) doit toujours s'assurer que les évaluations des risques restent pertinentes et valables.
- En cas de quasi-accidents, d'accidents ou d'autres incidents, les travaux doivent être interrompus. Il convient alors de vérifier si un nouveau permis de travail doit être délivré compte tenu des faits survenus.

Ce permis de travail (PDT) s'applique aux travaux suivants :

Travaux à chaud : ☐	Travaux dans des espaces confinés : ☐	Travaux électriques : ☐	Travaux à la grue/de levage : ☐
Travaux avec risque de chute : ☐	Travaux d'excavation : ☐	Travaux liés à l'amiante : ☐	Travaux sur des installations de gaz : ☐
Autres travaux :			
Tâche :			
Outils/machines/équipements de travail :			

EPI minimum :    	EPI supplémentaire nécessaire :       
Emplacement des extincteurs :	

Informations en cas d'urgence :

Pompiers :		Médecin/hôpital le plus proche :	
Police :			
Services de secours :		Point de rassemblement :	
Autres :			

Risques supplémentaires, non mentionnés dans l'ERP :		
Risque :	Mesure de sécurité :	Outil associé :

Mise hors service/arrêt d'appareils, pompes à essence, réservoirs, conduites de remplissage à distance (CRD), conduites de refoulement et d'aspiration (CA), conduites de gaz telles que les installations H ₂ , CNG, LNG, LPG et AdBlue (avec inertage, si nécessaire) etc. :				
Appareil/CRD/CA/réservoir/autre :	ARRÊT/ MARCHE	Date/heure :	Société/nom :	Signature :
	Arrêt			
	Marche			
	Arrêt			
	Marche			
	Arrêt			
	Marche			

Instructions/informations pour les exploitants de stations-services/autres professionnels :

AVANT la réalisation des travaux :			
L'exécutant responsable (titulaire de permis) certifie que : permis de travail (PDT) reconnu			
Nom TP, RT ¹ :		Signature :	
Société :		Date/heure :	
Numéro de téléphone :		Numéro de portable :	
L'émetteur de permis (EP) certifie que : permis de travail (PDT) approuvé			
Nom EP, RI ² :		Signature :	
Société :		Date/heure :	
Numéro de téléphone :		Numéro de portable :	

APRÈS la réalisation des travaux :			
L'exécutant responsable (titulaire de permis) certifie que : permis de travail (PDT) terminé			
Nom TP, RT ¹ :		Signature :	
Société :		Date/heure :	
Numéro de téléphone :		Numéro de portable :	
L'émetteur de permis (EP) certifie que : permis de travail (PDT) terminé			
Nom EP, RI ² :		Signature :	
Société :		Date/heure :	
Numéro de téléphone :		Numéro de portable :	

¹RT - Responsable des travaux

²RI - Responsable d'installation lors de travaux électriques AT = ÖVE/ÖNORM EN50110-1 / CH = ESTI 100 / DE = DIN VDE 0105-100